

Procédé de positionnement

L'école de conduite prévoit un « procédé de positionnement » pour toute entrée en formation d'un candidat dans le cadre d'une transition professionnelle.

1- Questionnaire d'entrée :

- Renseignements généraux
- Projet financé
- Attentes vis-à-vis de la formation
- Disponibilités pour la formation, expérience.

2- Evaluation de départ (cf brochure)

3- A l'issue de cette évaluation, un compte-rendu vous est remis, un devis vous est proposé, un contrat de formation est établi et un programme de formation est proposé.

La condition à l'entrée en formation étant d'avoir eu, au préalable, l'accord du financement de cette formation par l'organisme financeur.